

* Ce type de formulaire est utilisé dans le contexte où la piscine est déjà installée.

* Ce type de demande de permis peut également être réalisé sur notre site Internet à l'adresse : https://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/38/Permis_et_demandes

Espace réservé à l'administration :

Reçu par :		N° de demande :	
------------	--	-----------------	--

IMPORTANT : Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès.

Une enceinte doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre, être d'une hauteur d'au moins 1,2 m et être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade. Lorsque l'enceinte est formée par une clôture à mailles de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 30 mm. Toutefois, si des lattes sont insérées dans les mailles, leur largeur peut être supérieure à 30 mm, mais elles ne peuvent permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 30 mm de diamètre;

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte. Toutefois, un tel mur peut être pourvu d'une fenêtre si elle est située à une hauteur minimale de 3 m par rapport au sol du côté intérieur de l'enceinte, ou dans le cas contraire, si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Toute porte aménagée dans une enceinte doit avoir les caractéristiques prévues précédemment.

Toute porte visée au premier alinéa doit aussi être munie d'un dispositif de sécurité passif lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Ce dispositif peut être installé soit du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte, soit du côté **extérieur de l'enceinte** à une **hauteur minimale de 1,5 m** par rapport au sol.

Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte. Les conduits reliant l'appareil à la piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte. Doit également être installé **à plus d'un mètre de la paroi** de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte, toute **structure ou équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi ou l'enceinte**. Cette distance minimale s'applique à une fenêtre située à moins de 3 m du sol, sauf si son ouverture maximale ne permet pas le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre.

Pour l'installation d'un plongeur, nous vous invitons à consulter le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles et ses amendements sur le site du ministère des affaires municipales ou sur notre fiche-résumé.

Date dépôt de la demande :

1. Identification du lieu des travaux

Adresse :	
# lot :	

2. Identification du propriétaire

Nom :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)

Nom :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone :	Cellulaire :
Courriel :	

4. Description des travaux

Emplacement :	<input type="checkbox"/> Cour arrière	<input type="checkbox"/> Cour latérale	<input type="checkbox"/> Cour avant secondaire
Type d'équipement existant:	<input type="checkbox"/> Piscine creusée	<input type="checkbox"/> Piscine hors-terre	
	<input type="checkbox"/> Piscine semi-creusée	<input type="checkbox"/> Piscine gonflable	
Type de construction :	<input type="checkbox"/> Patio surélevé non relié à l'habitation	<input type="checkbox"/> Échelle avec dispositif de sécurité	
	<input type="checkbox"/> Patio surélevé relié à l'habitation	<input type="checkbox"/> Enceinte secondaire (clôture)	
Construction donnant accès à la piscine (<i>patio, plate-forme, « deck »...</i>): <i>* Si piscine hors-terre ou gonflable</i>	Est-ce que la terrasse relie la piscine à la maison?		
	Si oui, est-ce qu'il y a présence d'un garde-corps entre la piscine et la maison?		
	Matériaux de la plate-forme:		
	Matériaux du garde-corps:		
	Hauteur du garde-corps: _____ m		
	Distance entre les barreaux : _____ cm		
	Type de dispositif de sécurité :		
Est-ce que le dessous de la galerie est fermé pour en éviter l'accès?			
Clôture : <i>* Si piscine creusée ou semi-creusée</i>	Matériaux :		
	Hauteur : _____ m		
	Distance entre les barreaux : _____ cm		
	Type de dispositif de sécurité :		
	Est-ce qu'un mur de la maison ou d'un bâtiment accessoire fait partie de l'enceinte?		
Distance par rapport aux bâtiments accessoires (m):	Cabanon :	Installation septique (si applicable) :	
	Garage isolé:	Habitation :	

Date début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Valeur des travaux (\$) :	

5. Identification sur l'exécutant des travaux

Nom de l'entrepreneur:		N° de RBQ :	
Adresse :			
Téléphone :			

6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande

<input type="checkbox"/>	Procuration du propriétaire, s'il y a lieu
<input type="checkbox"/>	Certificat de localisation de la propriété
<input type="checkbox"/>	Plan d'implantation de la piscine existante, des bâtiments accessoires existants et installation sanitaire
<input type="checkbox"/>	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur
* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier. Tous les documents indiqués à ce formulaire devront être obligatoirement fournis.	

7. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.

Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de trois façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents indiqués à la section 6) :

- 1- En ligne : Faire votre demande sur notre site internet à l'adresse <https://www.ville.terrebonne.qc.ca/permis-et-demandes-de-travaux>
- 2- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;
- 3- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque.

Ville de Terrebonne
Direction de l'urbanisme durable
790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4

Téléphone : 450-471-3008 / Courriel : urbanisme.durable@ville.terrebonne.qc.ca